

PS 2022

Depuis le 1er janvier 2022, et conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 (NOR : M12213007A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

Le tarif au caractère est fixé à 0,183 € HT par les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher.

Par dérogation, certaines annonces font l'objet d'une tarification forfaitaire.

COMMUNAUTÉ COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE-DE-FRANCE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2022_059 du 21 septembre 2022, le Président de la Communauté de Communes des Portes Eureliennes d'Ile-de-France a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet émettant mise en compatibilité du PLU de Bèville-le-Comte.

Christian BRYGIER a été désigné par le Président délégué du Tribunal Administratif d'Orléans comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie de Bèville-le-Comte du lundi 17 octobre 9h au samedi 19 novembre 2022 à 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h).

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les : - lundi 17 octobre 2022 de 14h à 17h - vendredi 28 octobre 2022 de 9h à 12h - mercredi 9 novembre 2022 de 9h à 12h - samedi 19 novembre 2022 de 9h à 12h

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la communauté de communes (www.portes-eureliennesidf.fr) et celui de la commune de Bèville-le-Comte (www.bevillelecomte.com). Un poste informatique sera mis à la disposition du public afin de consulter le dossier en mairie de Bèville-le-Comte.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Bèville-le-Comte au 1, place de la mairie - 29700 Bèville-le-Comte ou par courriel à l'adresse : plu.beville@porteseureliennesidf.fr

L'OSCAR

SARL unipersonnelle au capital de 500 € Siège social : 24 RUE DE LA CLOUTERIE 28000 CHARTRES 512 786 781 RCS de CHARTRES

AVIS MODIFICATION DU PLU DES QUATRE VALLÉES

Par arrêté n°2022_003 en date du 7 janvier 2022, la communauté de communes a prescrit la modification du PLU des Quatre Vallées ayant pour objet les points suivants :

- Motif n°1 - bande de constructibilité et cas particuliers
Motif n°2 - précisions quant à l'alignement des voies
Motif n°3 - surface totale des annexes
Motif n°4 - les matériaux de toiture des annexes visibles
Motif n°5 - l'aspect bois sur les annexes
Motif n°6 - pentes de toiture des annexes
Motif n°7 - différenciation des annexes
Motif n°8 - surface des extensions d'habitation
Motif n°9 - ajout au lexique
Motif n°10 - précisions vis-à-vis du retrait des portails
Motif n°11 - suppression d'une disposition sur les façades
Motif n°12 - dérogation aux projets d'intérêt général
Motif n°13 - opposition à l'article L.151-21
Motif n°14 - disposition particulière sur la hauteur du faîtage
Motif n°15 - mise en cohérence de l'IOAP du site EXACOMPTA
Motif n°16 - erreur matérielle à Saint-Laurent-La-Gâche
Motif n°17 - erreur matérielle à Saint-Luden
Motif n°18 - erreur matérielle à Chaudon
Motif n°19 - erreur matérielle à Chaudon
Motif n°20 - erreur matérielle à Chaudon
Motif n°21 - erreur matérielle à Nogent-le-Roi
Motif n°22 - erreur matérielle à Senantes
Motif n°23 - ajouts de deux emplacements réservés à Brochamps
Motif n°24 - ajouts de deux emplacements réservés à Saint-Laurent-La-Gâche

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ORGERES EN BEAUCOUX le 21 septembre 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SENMAP
Siège : 25 La Maladerie - 28140 ORGERES EN BEAUCOUX
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : la prise de participation, de quelque manière que ce soit, dans toutes entreprises ou personnes morales, quelle que soit leur forme et quel que soit leur objet ;
Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision

d'observations sont mis à la disposition du public du lundi 17 octobre au vendredi 21 novembre 2022. Pendant cette période, le dossier pourra être consulté au siège de la communauté de communes des Portes Eureliennes d'Ile-de-France et à minima dans les mairies de Nogent-le-Roi, de Ville, 1 rue Porte-Chartrain et de Faverrilles (Hôtel de Ville, 10 route de Rambouillet), aux jours et heures habituels d'ouverture. Les dossiers seront accompagnés d'un registre permettant au public de consigner toute remarque ou observation.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la communauté de communes : http://www.porteseureliennesidf.fr.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Communauté de communes des Portes Eureliennes d'Ile-de-France 6 place Aristide Briand 28230 Epernon

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bailleau-Armenonville sur le site d'une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux aux lieux-dits « la Garenne - et » la Sablonnière »

Par arrêté du 23 septembre 2022, Mme le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique (33 jours consécutifs) relative au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bailleau-Armenonville sur le site d'une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux aux lieux-dits « la Garenne - et » la Sablonnière »

Le dossier d'enquête est consultable en mairie de Bailleau-Armenonville. Le projet consiste en la création de 17376 panneaux solaires (surface projetée au sol de 4 ha environ pour une puissance de 9,5 MWc), d'un poste de livraison et de trois postes de transformation. Le dossier comprend une demande de permis de construire, une étude d'impact, un résumé non technique, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale conformément à l'article R.123-6 du Code de l'Environnement ainsi que les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de permis de construire.

L'enquête publique se déroulera du lundi 17 octobre (16h30) au vendredi 18 novembre 2022 (17h00).

Le dossier d'enquête est consultable : - sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Bailleau-Armenonville

- en version électronique sur les sites internet suivants : www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-Publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public et www.projets-environnementaux.fr

- depuis un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Bailleau-Armenonville

- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions peuvent être : - consignées directement sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Bailleau-Armenonville

- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Bailleau-Armenonville

- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

- recueillies par le commissaire-enquêteur, M. Thierry BOUFFORT, Agent de la fonction publique en retraite, aux dates et heures suivantes à la mairie de Bailleau-Armenonville, siège de l'enquête : mercredi 26 octobre 2022 de 9 heures à 12 heures ; vendredi 18 novembre 2022 de 14 heures à 17 heures.

Les observations adressées par courrier et par courriel seront tenues à disposition du public dans le registre présent dans la mairie de Bailleau-Armenonville. Les observations adressées par courriel sont également accessibles sur le site internet www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-Publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public.

Les Informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Thibault MARTIN, Chef de projets Développement Muti-ENR à l'adresse électronique suivante : bailleau-armenonville.egn@engie.com. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans la mairie de Bailleau-Armenonville, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet précité pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Madame le Préfet d'Eure-et-Loir est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis de construire. Le présent avis est consultable sur le site internet précité.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ORGERES EN BEAUCOUX le 21 septembre 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SENMAP
Siège : 25 La Maladerie - 28140 ORGERES EN BEAUCOUX
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : la prise de participation, de quelque manière que ce soit, dans toutes entreprises ou personnes morales, quelle que soit leur forme et quel que soit leur objet ;
Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision

collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les sessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toutes les sessions d'actions sont gratuites ou gratuites, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité de la moitié des associés disposant du droit de vote.

Président : Madame SANDRA PALLUAU, demeurant 25 La Maladerie - 28140 ORGERES-EN-BEAUCOUX

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de ORLÈANS.

AGENCE SERVICE AUTOMOBILE

SAS au capital de 80000 €
Siège Social : 11 rue HELLÉ NICE ZAC du pays Anétois
28700 AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN
512 508 961 RCS de CHARTRES

Par AGM du 01/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 2 RUE DE LA PLAINE LENAINVILLE 78660 PARAY DOUAILLE, à compter du 01/09/2022

Radiation au RCS de CHARTRES et immatriculation au RCS de VERSAILLES

LJSS 28

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : 20 PLACE DU MARCHÉ
28700 AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN
907 570 881 RCS de CHARTRES

Par AGE du 01/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au RUE DU MOULIN TRUBERT 28700 BEVILLE LE COMTE, à compter du 01/09/2022.

Mention au RCS de CHARTRES

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

CUMA DE LA PIERRE BLANCHE
N° agrément 28295
RCS CHARTRES n° 401 036 561

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DE LA PIERRE BLANCHE en date du 30/09/2022 a décidé de transférer son siège social à : La Tannerie - 28330 BETHONVILLIERS et de modifier l'article 6 de ses statuts (ancienne mention : Montaur - 28390 BETHONVILLIERS).

Le procès-verbal et les annexes seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de CHARTRES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GROUPE LEGENDRE FINANCES
S.A.S. au capital de 100 000 €
Siège social : La Petite Noue, 28330 LA BAZOUCHE-GOUET
497 628 727 R.C.S. CHARTRES

La collectivité des associés de la société GROUPE LEGENDRE FINANCES a décidé les 07/10 et 10/10/2022 de transférer le siège social de La Petite Noue, 28330 LA BAZOUCHE-GOUET au 28 Rue de l'Éclair 28630 VERT LES CHARTRES à compter du 12/10/2022 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

SFM-IMMO

Société Civile Immobilière
Capital social : 1.800,00 euros
Siège social : 20 de Mondétour - Le Bois Paris 28630 NOGENT LE PHAYE
28630 GELLAINVILLE
SIREN 825 032 808 RCS CHARTRES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération du 1er octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer, à compter du 1er octobre 2022, le siège social et le principal établissement à GELLAINVILLE (28630), BONVILLE, 8 rue de Brétigny, et a modifié consécutivement l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Gérant

SCA AXEREL

Société Coopérative Agricole à capital variable
36 rue de la Manufacture - 45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCACTION AUX ASSEMBLÉES DE SECTIONS ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLÉNIÈRE ORDINAIRE ANNUELLE

Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :

- lecture à titre d'information, du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021/2022,
- des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2021/2022,
- du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- des comptes et du bilan au 30 juin 2022,
- discussion sur les projets de résolutions portées

à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,

- désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle.

Les Assemblées de Sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixes ci-dessous.

- Champagne Berrichonne.
Mercredi 16 novembre 2022 à 9h30 - Centre des cultures - Champs Eysées - Bd Franklin Roosevelt - 36100 Issoudun

- Boischaud-Berry-Bocage.
Vendredi 18 novembre 2022 à 9h30 - Salle Polyvalente - 2 rue du Golf - 36160 Pouilly-Notre-Dame

- Grand Ouest
Vendredi 25 novembre 2022 à 9h30 - Le Clos du Loir - 10 rue du Loir - 41800 Montoire-sur-le-Loir

- Seine-Loire.
Mardi 29 novembre 2022 à 9h30 - Kverneland Group France - 275 Allée du Ruel - 45760 Marigny-les-Usages

- Eurelienne.
Jeudi 1er décembre 2022 à 9h30 - Campus Les Champs du Possible - 2 Rue de Mondouvet - 28200 Châteaudun

- Loire-Nivernais.
Mardi 6 décembre 2022 à 9h30 - Château de la Verme - 524 Rue de la Verme - 58320 Pougueuses-le-Bau

Il.L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendra :

Mardi 13 décembre 2022 à 9h00
COM'EL - Rue du Président Robert Schuman - Orléans (45)

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021/2022

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2021/2022

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.22

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.22

- Quitus aux Administrateurs

- Dotation des réserves obligatoires

- Distribution d'un intérêt aux parts sociales à avantages particuliers

- Distribution d'un intérêt aux parts sociales

- Distribution de dividendes reçus au titre des participations

- Dotation des réserves facultatives

- Mise à jour du capital social

- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

- Variation du capital

- Immission des Administrateurs et des Conseillers de Régions

- Budget formation

- Renouvellement d'Administrateurs

- Nomination d'Administrateurs

- Pouvoirs en vue des formalités

Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résultats proposés, des comptes, des comptes et bilan au 30 juin 2022, soit dans chaque section, soit au siège social.

Pour Avis Le Président

S.A.F.E.R. du Centre APPEL DE CANDIDATURE

La Safer se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Réf : AS 28 22 0232 01 Cne de CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES (28100)
- Surface : 11ha 36a 54ca - La penetiere : 318AB-52(F)- 53- 56- 11(4)(A)- 11(4)(B)- 142(108) (J)- 142(108)(K) - Le moulin goulier : 318AB- 55- 58- 60- 62- 107(57)- 108(58) - Zone A & N du PLU

Ensemble foncier de 11ha 36a 54ca répartis en nature cadastrales de terres, prés, sables, vergers et bois, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation. (Contact : Sara BEAUMARD - 06 85 03 47 46)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/11/2022 au siège de la SAFER du Centre, ou plus particulièrement auprès du service départemental 10 rue Dieudonné Costes, Maison de l'Agriculture, CS 10399,28008 CHARTRES Cedex, tel : 02 37 24 46 60 ou des renseignements complémentaires (conditions financières, éléments mobiliers éventuels, modalités d'attributions...) pourront vous être donnés.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : PIZZ ARBO
FORME : Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
CAPITAL : 1 000 euros
SIÈGE SOCIAL : 37, rue de la Mairie - 28300 CINTRAY
OBJET : l'activité de holding et la prise de tous intérêts et de participation par tous moyens, par achat, souscription, apport, fusion et autres de nature à constituer des valeurs mobilières dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale ; l'acquisition, la gestion et la vente de titres de participations ; l'acquisition, la détention et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ; l'animation et la participation active à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales ; toutes prestations de services, d'assistance, d'organisation, de consulting destinées à faciliter le développement des sociétés ou groupe de sociétés dont elle possède des participations ; l'exploitation de marques, licences, brevet et ...

savoir-faire ».

DURÉE : 99 années

PRÉSIDENT : Monsieur Guillaume, Jean-Claude ARBOGAST, demeurant à CINTRAY (28300), 37 rue de la Mairie, Né le 10/07/1978 à MONTREUIL (93100).

IMMATRICULATION : au RCS de CHARTRES

SAS LV

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1 000 €
SIÈGE SOCIAL : 8 BIS CHEVRE PENDUE 28190 LANDELLES
881 917 629 RCS CHARTRES

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 11 février 2022, il a été décidé la continuation de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

Pour avis, Le Président

SAS MVL

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1 000 €
SIÈGE SOCIAL : 8 BIS CHEVRE PENDUE 28190 LANDELLES
881 845 135 RCS CHARTRES

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 11 février 2022, il a été décidé la continuation de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

Pour avis, Le Président

SAS MJ STORM

Avis est donné de la constitution de la SAS MJ STORM au capital de 1000 euros. Siège social : 4 rue du Hameau Mondrouard - 28100 Dreux.
Objet : Vente à distance sur catalogue général de marchandises et d'articles divers. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de CHARTRES.
Présidente : Mme HASSANI ZINEB nommée pour une durée indéterminée.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en en date de 01/06/2022, il a été constituée une SARL
Dénomination : BS BARBER
Siège Social : 9 RUE BOURGEOISE 28230 EPERNON
Capital : 1000 €
Durées principales : COIFFURE
Activité : 99 ans
Gérance : M. SAHARI MOHAMED 108 RUE DE LA GRANGE COLOMBE 78120 RAMBOUILLET
Immatriculation au RCS de CHARTRES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 13.10.2022, il a été constitué une SAS au capital de 1.000 euros dénommée EARL de TOUILLIAC dont le siège social est sis à DREUX (28100) 3, Rue Henry Potez - Pépinière d'Entreprises ayant par activité l'achat, le négoce, la vente de granulés de toutes natures, de bûches compressées et bûches standard. Le Président est M. Chris BOITEUX demeurant à LE MESNIL SIMON (28260) 28, Route de Normandie. Le Directeur Général est M. Tristan BOITEUX demeurant à GAP (05000) 11, Chemin du Viaduc - Appartement B06. Chaque action donne droit à une voix. Les sessions d'actions sont soumises à agrément. La société a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHARTRES.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/10/2022 il a été constituée une EARL dénommée EARL DE TOUILLIAC. Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Siège social : Ferme de Touilliac - 1 lieudit de Touilliac - 28250 THIVILLE Central - 10 000 euros. Gérance : M. Jean-Baptiste RIARD, demeurant Ferme de Touilliac - 1 lieudit de Touilliac - 28200 THIVILLE. Sessions de part : Toutes sessions entre vifs de parts sociales sont constatées par acte authentique ou sous seing privé. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHARTRES

EARL DU VERT

Société civile au capital de 547.300,000 EUROS
Siège social : 159 rue du Bourg 28260 GUAINVILLE (Eure-et-Loir)
838 472 348 RCS CHARTRES

AVIS

Par AGE du 31/08/22, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/22 suite de sa mise en liquidation.
A été nommé comme liquidateur : Philippe GLANARD, demeurant au 198 rue du Bourg 28260 GUAINVILLE. Le siège de la liquidation est fixé au siège social au 198 rue du Bourg 28260 GUAINVILLE, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHARTRES.

Pour avis, le liquidateur.